

Paris, le 6 octobre 2020

Communiqué de presse

« Monde numérique : quels droits ? »

Le Défenseur des droits, en collaboration avec la CNIL et l'Hadopi, publie un 11^e chapitre pour Educadroit

Afin de sensibiliser les enfants, les jeunes mais également les parents, animateurs et enseignants aux questions de droits soulevées par le numérique, le Défenseur des droits s'est associé à la CNIL et l'Hadopi pour enrichir le programme Educadroit d'un nouveau chapitre consacré à ce sujet.

Depuis 2017, le Défenseur des droits propose, grâce à son programme Educadroit, un apprentissage et une sensibilisation au droit et aux droits pour les enfants et jeunes, dans le cadre de sa mission de promotion de l'égalité et de l'accès aux droits. Si Internet et les outils numériques favorisent l'accès aux savoirs et aux loisirs, ils peuvent également être vecteurs d'atteintes aux droits : atteinte à la vie privée, à la propriété intellectuelle, harcèlement, exposition à des fausses informations...

L'objectif de cet outil est de sensibiliser les enfants et les jeunes à leurs droits et responsabilités pour leur permettre de profiter pleinement des apports de leur environnement numérique tout en se protégeant contre ses dangers. Le 11^e chapitre du programme Educadroit propose ainsi des clés pour mieux appréhender :

- le droit à la protection des données personnelles et en particulier des conseils pratiques sur la façon d'exercer ses droits numériques (droit d'accès, droit de rectification, droit à l'oubli, comment faire effacer ses données, savoir ce qui est enregistré sur son compte...);
- le phénomène du cyber-harcèlement, des signes annonciateurs jusqu'aux sanctions (civiles, pénales, éducatives), en passant par les réflexes à adopter lorsqu' on y est confronté ;
- les contenus dangereux (fausses informations, images violentes, etc.);
- la notion de droit d'auteur.

Dans cette perspective, le Défenseur des droits, la CNIL et l'Hadopi mettent à disposition des parents et des acteurs de l'éducation un ensemble d'outils pédagogiques sur la plateforme [Educadroit.fr](https://www.educadroit.fr) :

- un chapitre du manuel Educadroit composé d'une fiche thématique à l'attention de tout adulte qui souhaite se former et s'informer afin d'intervenir auprès de jeunes sur la thématique, ainsi qu'une fiche pédagogique qui propose des activités pour les 6-11 ans et les 12 ans et plus ;
- un module vidéo pour les 6-11 ans sur le cyber-harcèlement, suivi d'un quiz en ligne ;
- un nouveau panneau intitulé « Monde numérique : quels droits ? » de l'exposition itinérante *Dessine-moi le droit*, réalisée en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs et de dessinatrices de presse qui s'engagent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

À propos d'Educadroit :

En 2017, le Défenseur des droits a lancé le projet d'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s) « Educadroit », avec pour objectif de sensibiliser les enfants et les jeunes au droit et à leurs droits. Ce projet vise à favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens et citoyennes égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

<https://educadroit.fr/>

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante créée en 1978 par la loi Informatique et Libertés.

Elle est chargée de veiller à la protection des données personnelles et à ce que l'informatique soit au service du citoyen, sans porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

La CNIL a un rôle d'alerte, de conseil et d'information vers tous les publics, y compris les plus jeunes, et dispose également d'un pouvoir de contrôle et de sanction.

A propos de l'Hadopi

Depuis 2009, l'Hadopi agit en faveur de la protection et de la diffusion de la création sur Internet. Elle lutte contre le piratage en ligne de l'ensemble des œuvres culturelles protégées par un droit d'auteur dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique, du livre numérique ou du jeu vidéo. Chaque jour, l'Hadopi accompagne les internautes vers des usages culturels responsables et respectueux du droit d'auteur.

Contacts presse

Défenseur des droits

Marianne Lacharrière
Adjointe à la Directrice de la presse et de la communication
marianne.lacharriere@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 61 74

CNIL

Yohann Brunet
Chargé relations presse
ybrunet@cnil.fr
Tél. 01 53 73 22 13

Hadopi

Caroline Cesbron
Responsable de la mission communication
caroline.cesbron@hadopi.fr
Tél. 01 42 18 39 63 / 06 22 17 34 46